



Licencement d'un actionnaire d'une sarl salarier

Par **marcouf**, le **11/04/2008** à **21:41**

bonjour

j'ai crée en 2004 une SCI avec un associer dans laquelle nous sommes a 50/50 ensuite nous avons crée une SARL dans laquelle je suis a 25% contre 75% pour mon associer qui a le titre de gerant,je suis pour ma part salarier de cette SARL.

Mon associer souhaite me licencier de la SARL ,je ne suis évidemment pas d'accord comment puisje me défendre?

Ai je un droit de refus du fait que je suis a 25% ?,puis je me defendre en menacent que je suis quand meme actionnaire à 50% de la SCI et que si il me licenciai que lui dire que je ne veu plus que la SARL reste sur le terrain de la SCI?de façon a lui faire une pression.

salutations

phil